

16 — WILAYA D'ALGER (Suite)

| COMMUNES | Consistance et composition territoriales |
|---------------------|--|
| El Mouradia (suite) | <p>des Frères Bouadou qu'on emprunte jusqu'à la rue Sir Jacob qu'on remonte jusqu'au talus et de là, on suit ce talus jusqu'aux escaliers Oukil Hadj, pour ressortir à la rue Oukil Hadj que l'on emprunte pour déboucher sur la place des Martyrs, point de départ.</p> <p>N.B. Tous les habitants et infrastructures dont l'accès principal est situé en-dessus de la falaise, à partir de l'angle de la rue Sir Jacob, avenue des Frères Bouadou jusqu'aux escaliers Oukil Hadj, sont de la compétence de la commune d'El Mouradia, le reste sans changement.</p> |
| Hydra | <p>Point de départ : Le chemin séparant la ZHUN Saïd Hamdine du domaine Bensmen, par lequel on rejoint le carrefour de la route inter-quartier qu'on longe jusqu'à l'intersection avec le chemin Saïdi Mohamed Saïd que l'on remonte par la rue des Frères Benali jusqu'à hauteur de l'école primaire, pour ensuite rejoindre la place de BMR, on remonte l'avenue Mohamedi jusqu'au pont d'Hydra que l'on emprunte pour aller vers la rue de Caves prolongée par le chemin du petit Hydra, pour ensuite prendre la voie inter-quartier de Sidi Merzouk, en excluant la cité Malki par une piste qui remonte sur le chemin Gadouche pour ressortir sur la rocade Sud, suivre celle-ci jusqu'au pont du chemin Doudou Mokhtar et suivre la limite du parc zoologique (en excluant l'institut de planification) jusqu'au point de départ.</p> <p>N.B. La cité DNC - ONLF et militaire relève du territoire et de la compétence de l'A.P.C. de Hydra.</p> |
| Hamma Annassers | <p>Point de départ : De la mer, fin des installations portuaires, on longe les installations portuaires jusqu'à la passerelle en face des halles centrales; on prend la passerelle, le passage sous-terrain des halles centrales pour traverser la rue Hassiba Ben Bouali et aller vers la place Sahnoun Athmane, en passant par la rue Bouguerfa</p> |

16 — WILAYA D'ALGER (Suite)

| COMMUNES | Consistance et composition territoriales |
|-------------------------|---|
| Hamma Annassers (suite) | <p>Mohamed; on suit le boulevard Rouchai Boualem jusqu'à l'intersection avec la rue Bouchenafa Mohamed qu'on remonte jusqu'à la rue Mohamed Belouizdad; on longe celle-ci jusqu'à l'intersection avec la rue Taglit Abdelkader pour rejoindre la rue Zekkal Mohamed, en passant par la rue Tebessi Larbi Mohamed, rue Baghdadi Tayeb, rue Abour Azzedine, puis on remonte le chemin Zekkal Mohamed qu'on longe jusqu'au boulevard Laâla Abderrahmane pour prendre le contre-bas de la villa Suzini, le téléphérique, Diar El Mahçoul, le mémorial; on suit le chemin Kechkar Omar, allée Khe-lafa Ahmed, rue Bougrire Aloua, rue Rhouni Mohamed jusqu'à l'avenue Belkacemi Mohamed, puis on descend le chemin des Fusillés du 17 Mai 1957 jusqu'à la mer, en face du Pont des Fusillés.</p> |

17 — WILAYA DE DJELFA

| COMMUNES | Consistance et composition territoriales |
|----------------|---|
| Djelfa | <p>Sahary Khoubizat, 1 partie Ouled Ghouini, Ouled Gharbi, Ouled Regad Cheraga - Ouled Attia (prise d'eau) - Ouled Laouar Maabed - Ouled Regad - Kareba (Bab Messaoud) - Abaziz - Djelfa Centres : Djelfa et Bab Messaoud</p> |
| Messaad | <p>Centres : Messaad - Tamdit - Ouled Salem - Demed - Haniet Kaabacha</p> |
| Feidh El Botma | <p>Ouled Oumlakhoua - Ouled Naceur - Ouled Sidi Saad - Ouled Sidi Amara - Ouled Sidi Nadji - Ouled Guissem - Ouled Chenna - Ouled Kaki - Ouled Boukhallet - Ouled Djaballah et Ouled Aouisset - Ouled Zid</p> <p>Centres : Feidh El Botma - Aïn Ouled Zid - Malaga - Haouche Labidi</p> |
| Moudjebara | <p>Fractions : Ouled Salem - Nekakza - Ouled Abdellah - Ouled Toaba (une partie)</p> <p>Centres : Moudjebara - une partie de Maalba - Khounnigie El Arraar - Aïn Nagua</p> |